

Strasbourg, le 22 novembre 2013

FICHE PRESSE

MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES À STRASBOURG

La Ville de Strasbourg entend mettre en place la réforme des rythmes scolaires avec le souci de favoriser la réussite de tous les élèves en suivant un double objectif :

- Aboutir à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, en allégeant la journée scolaire,
- Permettre une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires.

Le présent dossier rappelle le contexte national et local de cette réforme, le processus de concertation conduit depuis 2012 sur le projet éducatif local et les rythmes de l'enfant, ainsi que les questions qui seront posées aux 17.000 familles strasbourgeoises concernées.

I - LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

1. La réforme des rythmes scolaires, une brique du chantier de refondation de l'école de la République

⇒ **La loi d'orientation et de programmation de l'école comporte plusieurs engagements, qui ont commencé à s'appliquer à la rentrée scolaire 2013**

- Réinvestir dans les moyens humains
 - Création de 60 000 postes d'enseignants.
 - Réforme de la formation initiale des enseignants, création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation.
 - Création des emplois d'avenir professeur.
 - Renforcement de l'attractivité du métier d'enseignant.
- Donner la priorité à l'école primaire
 - Nouvel équilibre des moyens en faveur du primaire.
 - Réforme des rythmes scolaires dans la journée, la semaine et l'année.
 - Redéfinition des missions de l'école maternelle et développement de l'accueil des moins de trois ans.
 - Mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes ».
- Faire entrer l'école dans l'ère numérique
- Faire évoluer le contenu des enseignements
- Renforcer les politiques de réussite éducative
- Améliorer le climat scolaire

⇒ **La réforme des rythmes scolaires permet de favoriser la réussite de tous les élèves**

Les écoliers français connaissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.

Cette extrême concentration du temps d'enseignement, aggravée en 2008 par la semaine de quatre jours, s'est avérée inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. On constate dans le même temps que les résultats des écoliers français se dégradent dans tous les classements internationaux.

Les nouveaux rythmes scolaires ont donc, avant tout, comme objectif pédagogique de mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants. Ils conduiront ainsi à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine et à la programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

2. Les actions actuelles de la Ville dans le temps périscolaire

Avec un total de 112 M € (39.3 M € en investissement, 24.3 M € en fonctionnement et 48.3 M € en personnel), l'éducation représente le premier budget de la Ville.

La Ville de Strasbourg est engagée de longue date pour l'éducation des enfants et offre déjà de nombreux services et activités périscolaires. Il lui sera plus facile d'adapter son offre au nouveau cadre fixé par la réforme des rythmes scolaires que si elle devait construire de toute pièce une proposition aux familles.

L'offre périscolaire et éducative est ainsi variée et importante :

- L'accueil périscolaire maternel le matin avant la classe : 450 enfants.
- La pause méridienne : 11 000 repas par jour servis en restauration scolaire.
- L'accueil périscolaire maternel le soir après la classe : 2 000 enfants.
- Les activités périscolaires du soir en école élémentaire : 6 700 enfants.
- L'accueil de loisirs maternel du mercredi et des vacances : 2 500 enfants.
- Les activités de soutien scolaire cofinancées par l'Etat, la CAF, le Conseil Général : 1 970 enfants.

L'ensemble de ces activités, mises en œuvre par les services municipaux dans le temps périscolaire, représente un coût net pour la Ville de plus de 8 M €.

II – LA CONCERTATION SUR LE PROJET EDUCATIF LOCAL ET LES RYTHMES DE L'ENFANT À STRASBOURG

1. Une concertation depuis la rentrée 2012 sur le projet éducatif local

Cette concertation avec les représentants de parents d'élèves et d'enseignants, les services de l'Etat et les associations intervenant dans le temps périscolaire et extrascolaire a permis d'adopter les valeurs sur lesquelles se fonde ce PEL et ses grandes orientations :

- développer une offre éducative diversifiée, adaptée et de qualité afin de préparer les enfants au monde de demain et favoriser le vivre ensemble ;
- promouvoir un parcours individualisé pour assurer la réussite éducative ;
- bâtir une communauté éducative fondée sur la reconnaissance de chacun des acteurs.

2. Une concertation engagée dès février 2013 sur les rythmes scolaires

Dès la publication du décret du 24 janvier 2013, une concertation sur son application a été engagée : réunions des directions d'école, rencontre avec les syndicats d'enseignants et fédérations de parents d'élèves, questionnaire aux conseils d'école, réunion avec les associations sportives, culturelles et socioculturelles. Trois réunions publiques ont conclu cette démarche au cours du premier semestre 2013 pour recommander une application de la réforme à compter de la rentrée scolaire 2014.

Une deuxième phase de démarche de concertation est actuellement en cours et permettra de déterminer avant la fin de l'année 2013, un projet d'horaires scolaires quotidiens et hebdomadaires pour les écoles de Strasbourg.

Cette démarche comporte plusieurs étapes :

⇒ Des réunions d'un groupe de concertation

Un groupe de concertation composé de parents d'élèves, d'enseignants, de représentants de l'Inspection d'Académie et de responsables de services municipaux, issu de la démarche de projet éducatif local, s'est réuni trois fois en octobre et novembre 2013 pour formuler des recommandations sur le cadre horaire de la journée et de la semaine d'enseignement. Il a notamment préconisé d'harmoniser le début des cours à 8h30 en organisant, lorsque le besoin en est exprimé, un accueil du matin pour les enfants. Il s'est prononcé pour une pause méridienne de deux heures. Il a examiné les scénarios possibles pour l'organisation des enseignements l'après-midi et pour l'offre nouvelle d'activités périscolaires.

⇒ Des rencontres avec des syndicats d'enseignants et de fédérations de parents d'élèves

L'ensemble des syndicats d'enseignants ont été reçus individuellement par Nicole DREYER, Adjointe au Maire, et les fédérations de parents d'élèves le seront dans les jours à venir.

⇒ Des réunions publiques d'information

Deux réunions publiques seront organisées les 9 et 11 décembre, qui permettront à toutes les personnes intéressées d'être complètement informées de la démarche et de répondre à l'enquête en pleine connaissance des enjeux et des possibilités.

⇒ Une enquête à l'attention des familles et du monde enseignant

Chaque famille ayant un enfant scolarisé et chaque enseignant aura la possibilité d'exprimer son choix entre mercredi et samedi enseigné et sur trois scénarios d'organisation de la semaine scolaire, au moyen d'un questionnaire qui pourra être rempli par le web.

III – LES SCENARIOS SOUMIS À LA CONSULTATION DES FAMILLES

Pour leur permettre de participer à l'enquête, un document sera envoyé à chaque famille et chaque enseignant. Ce document donnera une explication sur les scénarios proposés et attribuera un code identifiant informatique leur permettant de répondre via un site Web.

Ils pourront exprimer leur choix sur :

- la demi-journée de classe supplémentaire : samedi ou mercredi
- 3 scénarios d'horaires scolaires :

⇒ **Scénario A :**

- ↳ Début de la classe le matin à 8h30
- ↳ Pause méridienne de 2h
- ↳ Fin de la classe à 16h15
- ↳ Nouvelle activité éducative pour tous, deux fois par semaine, de 15h10 à 16h15
- ↳ Accueils du soir habituels après 16h15

⇒ **Scénario B :**

- ↳ Début de la classe le matin à 8h30
- ↳ Pause méridienne de 2h
- ↳ Fin de la classe à 15h45 en école maternelle
- ↳ Fin de la classe à 16h15 en école élémentaire deux fois par semaine
- ↳ Nouvelle activité éducative en école élémentaire, deux fois par semaine, de 15h10 à 16h15
- ↳ Accueils du soir habituels après 15h45 ou 16h15

⇒ **Scénario C :**

- ↳ Début de la classe le matin à 8h30
- ↳ Pause méridienne de 2h
- ↳ Fin de la classe à 15h45
- ↳ Nouvelle activité éducative de 15h45 à 17h45 en école élémentaire une fois par semaine
- ↳ Accueils du soir habituels après 15h45 ou 17h45.

A l'issue de cette démarche de concertation, d'information et de consultation des éducateurs que sont les enseignants et les familles, le Maire sera en mesure de proposer au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) un projet d'organisation du temps scolaire respectueux des rythmes naturels d'apprentissage des enfants et conforme aux attentes des familles.

Dans le cadre du deuxième acte du Projet éducatif local, quinze groupes éducatifs locaux réuniront les parents d'élèves, les enseignants, les associations et les services de la Ville. Ils auront pour mission de proposer pour chaque groupe scolaire le contenu des activités

éducatives nouvelles proposées par la Ville sur le temps libéré par l'enseignement, ainsi que les services aux familles leur permettant d'articuler temps professionnel et temps personnel. Ils œuvreront pour une bonne coordination entre les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires, car la cohésion et la continuité éducative sont des facteurs clés de réussite et d'épanouissement des enfants.